

cl (R. ext.)

Aibenc

pour information

20/4/81

Synthèse de l'Accord Rwanda-Suisse concernant le Centre de Formation et de Recherche coopératives.

Vu le 10/4/81

Vu 24/4/81

Le Rwanda et la Suisse désirent renforcer leur ~~lien~~ de coopération mutuelle.

La coopération entre le Rwanda et la Suisse porte sur la promotion du Mouvement coopératif et vise la création d'un Centre de Formation et de recherche coopératives. Ce centre jouit d'une autonomie organique, administrative et financière.

Par cette entente commune, chacune des deux parties contractantes ~~directera~~ des engagements.

Primo la Suisse se charge de :

- couvrir les frais de construction du centre.
- recruter et ^{remunerer} ~~renumerer~~ un coopérant pour l'unité de recherche et de documentation.
- supporter les frais de fonctionnement pour les activités du Centre pour une période de trois ans.
- mettre à la disposition de l'unité de recherche un véhicule.

Secundo, le Rwanda s'engage à :

- Faciliter l'acquisition par le centre d'un terrain pour la ~~construction~~ de ses infrastructures.
- Faire des démarches en vue de créer la Fédération Nationale des Coopératives rwandaises.
- Veiller à l'agrément du personnel ~~expatrié~~ travaillant au centre.

N.B. - Le conseil de direction est à la fois l'organe suprême du centre et le maître de l'ouvrage.

- Le centre est dirigé par un Comité de Gestion.

Kigali, le 10/04/1981

MASABO François.-

